



## 2010 Année de la Biodiversité : l'Etat français abandonne l'ours brun.

### Novembre 2004 :

Cannelle, la dernière ourse de souche pyrénéenne, tombe sous les balles de René Marquèze.

### Novembre 2009 :

5 ans après, triste bilan. Où en est l'ours en France ?

## Un collectif d'associations demande l'intervention de la Commission Européenne pour maintenir une population d'ours viable.

En 1981, la France lançait « le plan ours » pour sauver l'espèce de l'extinction.

Le 3 novembre 2004, le Président de la République Jacques Chirac, ému par la nouvelle, annonce au Conseil des Ministres que la disparition de Cannelle est une grande perte pour la biodiversité en France et en Europe. Mais la France, soucieuse de ménager les lobbies menaçants opposés à l'existence de l'ours (chasseurs, éleveurs, promoteurs et aménageurs), ne s'est nullement donné les moyens de défendre sa cause. Malgré les promesses de restauration des populations et les programmes de réintroductions au compte-goutte de 1996 et de 2006, la population ursine dans les Pyrénées françaises est toujours à l'agonie.

### Nous dénonçons :

#### - Les manquements de l'Etat dans le dossier de la protection des ours dans les Pyrénées.

En 50 ans, l'habitat des ours n'est toujours pas efficacement protégé, la chasse en battue sur leur territoire n'est toujours pas interdite et les renforcements de populations couvrent à peine les morts naturelles, accidentelles ou intentionnelles.

#### - Une politique de réintroductions peu ambitieuse.

Elle n'a pas permis de restaurer la population d'ours dans un état de conservation favorable et a laissé s'éteindre le noyau des ours autochtones isolés à l'ouest des Pyrénées.

Les réintroductions n'ont pas pour simple but de satisfaire les exigences à minima de la communauté européenne en conservant une quinzaine d'ours sur son territoire comme dans un petit zoo.

Elles doivent permettre de conserver une population viable.

#### - Une mauvaise utilisation des fonds destinés à la protection de l'ours

Plusieurs organismes ont été subventionnés pendant de longues années sans pouvoir fournir de résultats.

#### - Le financement des associations ultra-pastorales violentes et opposées à l'ours avec des fonds publics.

L'ASPAP (<http://www.aspap.info>) a reçu 20.000 euros en 2006 de la part du conseil général de l'Ariège. Le Président du Conseil Général de l'Ariège, Augustin Bonrepaux, est d'ailleurs lui-même un opposant à l'ours. Au terme de 10 ans de gestion, la population d'ours est au plus mal, surtout après l'abattage de deux femelles.

#### - Le manque de volonté des pouvoirs publics

Ils continuent d'indemniser les éleveurs qui refusent catégoriquement les mesures de protection des troupeaux, au lieu de conditionner le versement des indemnités à leur mise en place.

#### - La complicité de la justice française.

En traitant les affaires environnementales comme des affaires secondaires, elle augmente le sentiment d'impunité chez les chasseurs et les activistes ultra-pastoraux.

### Nous demandons :

- L'apport immédiat de femelles dans la population occidentale où ne subsistent plus que 2 ou 3 mâles. Et le recours régulier à des renforcements de l'ensemble de toute cette population d'ours dont les effectifs sont trop faibles pour assurer sa survie à moyen terme, tant que cette dernière ne sera pas garantie par les experts.

- La création de zones de protection intégrale dans les Pyrénées dont l'ours serait un des grands bénéficiaires.

- L'interdiction de la chasse en battue et avec chiens dans les zones où la présence d'ours est avérée, notamment par l'équipe technique ours, et surtout dans les zones identifiées au préalable comme zone d'élevage des jeunes pendant les deux mois qui précèdent l'entrée en tanière.

- Que l'Etat mette en place un contrat avec les éleveurs afin de rendre systématique la protection des

troupeaux dans les zones à ours, et que l'indemnisation des dégâts soit réduite en cas de refus des moyens et dispositifs de protection

- Que l'Etat finance la recherche sur les nouveaux moyens de protection des troupeaux à l'aide de spécialistes (clôtures, effarouchements lumineux ou sonores...)
- Le renforcement des effectifs de l'ONCFS pour lutter contre le braconnage, les pièges, les empoisonnements et les armes à feu.

Depuis de trop nombreuses années, l'Etat français s'arrange pour faire disparaître une espèce menacée en faisant croire qu'il la protège. Aujourd'hui, nous demandons au Conseil des Communautés Européennes d'ouvrir une enquête et de mettre la France face à ses engagements communautaires.

2010 est l'année que s'est fixée la Communauté Européenne pour faire le point sur l'état de la Biodiversité, en espérant constater le ralentissement de sa dégradation.

A cette occasion, il est du devoir de tous de briser les murs du silence et les langues de bois. La France n'aura aucun droit, aucune légitimité à s'ériger en modèle. Les engagements pris ne sont pas respectés. Les espèces continuent à décliner, les habitats à se réduire, en raison de décisions visant à préserver ou accroître les intérêts corporatifs au détriment des aspirations majoritaires des citoyens.

Il est du devoir des commissaires européens en charge de la biodiversité d'exiger de la France qu'elle respecte les obligations qui lui sont faites, pour lesquelles elle a adhéré aux programmes de conservation et protection, et pour lesquelles elle reçoit des aides financières.

Il est du devoir des citoyens des pays de la communauté européenne de soutenir les initiatives visant à obtenir de la France le respect de ses engagements.

**Liste des signataires et contacts : [www.collectif-ours.fr](http://www.collectif-ours.fr)**